Fussballverband
Association de football
Bern Jura

Communications officielles

no 6 – 2018

29 juin 2018

Communications concernant les arbitres

Recrutement de nouveaux arbitres

Comme d'autres associations régionales, l'AFBJ soutient également le projet «Deviens Arbitre» lancée par l'Association de football d'Argovie. Sur le site www.deviensarbitre.ch les intéressées et les intéressés par les affaires de l'arbitrage peuvent tester leurs connaissances et s'annoncer.
Attirer l'attention de personnes intéressées à une carrière d'arbitre sur le site Internet mentionné ci-dessus. Les informations qui s'y trouvent donneront peut-être envie aux personnes attirées par l'arbitrage à se lancer dans une carrière d'arbitre.

Répartition des classes d'âge dans le football de base

Répartition pour la saison 2018/2019

Lors de l'engagement de joueuses juniors et de juniors il y a lieu de prendre en considération les classes d'âge prévues par l'ASF. Vous trouvez les indications correspondantes sur le site de l'ASF, à l'adresse org.football.ch/fr/Documents/Football-des-juniors (Répartition des classes d'âge football de base 2018).

Vous trouvez les dispositions d'application de l'AFBJ pour les catégories juniors et des nouvelles catégories de joueuses juniors FF15 et FF19 sur le site de l'AFBJ sous *Football des juniors/News et Communiqués.*

Communications de la commission de jeu

Directives pour l'organisation des compétitions 2018/2019

Les directives de l'AFBJ sont en ligne à l'adresse Association/Documentations/Comité de jeu. Elles ont été complétées comme suit:

2.7.1.7 – Renonciation à la promotion
Disposition supplémentaire:
Si tous les relégués ne peuvent pas être remplacés par des promus, le meilleur relégué de la catégorie conserve sa place dans la ligue respective.

2.7.2.1 – Ascension 3ème ligue / 2ème ligue régionale
Disposition supplémentaire:
Si le vainqueur d'un match de barrage ne peut pas être promu en 2ème ligue régionale, parce que le club suite à la relégation de 2ème ligue interrégionale possède déjà une équipe en 2ème ligue régionale, c'est l'équipe ayant perdu le match de barrage possédant les meilleures valeurs selon le classement conformément à l'art. 2.7.1.2 qui est promue. Sont déterminants les résultats à la fin du temps réglementaire.

Les directives entrent en vigueur le 1er juillet 2018 et sont valable pour la saison 2018/2019.

Communication de la Commission de contrôle et de discipline de l'ASF

FC Zollikofen: le joueur Yohannes Ameindab est suspendu pour une période de 18 mois pour atteinte à l'intégrité corporelle de l'ARB lors du match de Juniors-B SR Delémont a – Team Grauholz (FC Zollikofen) du 26.05.2018, il écope également une amende de Fr. 150.-. En plus, les frais de procédure de l'ASF ainsi que les frais d'enquête de l'AFBJ à hauteur de Fr. 300.- sont mis à sa charge.

FC Moutier: le joueur Mubekir Salihu est suspendu pour une durée de 36 mois pour atteinte à l'intégrité corporelle de l'ARB lors du match de 3e ligue FC Develier – FC Moutier du 17.05.2018. Il est en outre sanctionné d'une mande de Fr. 350.-. De plus, les frais de procédure de Fr. 400.- sont mis à sa charge.

Communications de la Commission disciplinaire

Publication des sanctions contre des entraîneurs/fonctionnaires/ spectateurs et les clubs

Sanctions contre des entraîneurs, des fonctionnaires, des spectateurs et des clubs:

Période du 26.5.2018 bis 22.06.2018:

FC Bassecourt: à cause du comportement antisportif de l'équipe contre l'ARB lors de la rencontre de juniors D US Boncourt – FC Bassecourt du 26.05.2018, le club est puni d'une amende de Fr. 200.-.

Suite au comportement antisportif de l'entraîneur contre l'ARB pendant et après le match de juniors D US Boncourt – FC Bassecourt du 26.05.2018, le club écope d'une amende Fr. 200.-.

FC Bosporus: à cause du grave comportement antisportif de spectateurs/supporters ainsi que la mise à feu de fumigènes à la suite du match de barrage FC Langnau – FC Bosporus du 9.06.2018, le club est puni d'une amende Fr. 600.-.

FC Breitenrain: suite au comportement antisportif de l'entraîneur lors du match de CCJL C- FC Breitenrain a – Team Thun Nord a du 09.06.2018, le club écope d'une amende de Fr. 200.-.

FC Courtételle: à cause du comportement antisportif d'un spectateur (pénétration sur le terrain), lors du match de juniors C FC La Suze 07 – FC Courtételle du 02.06.2018, le club est puni d'une amende Fr. 200.-.

SCI Esperia 1927: suite au comportement antisportif de plusieurs joueurs non identifiés lors du match de juniors B SV Kaufdorf – SCI Esperia 1927 du 26.05.2018, le club est puni d'une amende Fr. 400.-.

FC Jedinstvo: suite au comportement antisportif de plusieurs joueurs non identifiés lors du match de 5e ligue AS Ital Fulgor a – FC Jedinstvo du 02.06.2018, le club est sanctionné d'une amende de Fr. 400.-.

FC Langnau: suite au manque d'ordre (accès au terrain pas garanti, p. ex. ambulance) lors du match de barrage FC Langnau – FC Bosporus du 09.06.2018, le club est sanctionné d'une mande de Fr. 300.-.

Suite au grave comportement antisportif de spectateurs/supporters, ainsi que la mise à feu de fumigènes, lors du match de barrage FC Langnau – FC Bosporus du 9.06.2018, le club est sanctionné d'une amende de Fr. 800.-.

Suite à une anti-sportivité grossière de la part d'un spectateur contre un joueur du FC Bosporus (jet de bière) lors du match de barrage FC Langnau – FC Bosporus du 9.6.2018 le club écope d'une mande de Fr. 300.-.

FC Thörishaus: suite au comportement antisportif répété de l'entraîneur contre l'ARB, suivie de l'expulsion du terrain, lors du match de juniors C FC Grosshöchstetten/Schlosswil – SC Thörishaus b du 31.05.2018, le club est sanctionné d'une amende de Fr. 400.-.

FC Reconvilier: suite au comportement antisportif de l'entraîneur, suivie de l'expulsion du terrain, lors du match de football féminin de 4e ligue FC Reconvilier – FC Develier du 25.05.2018, le club est puni d'une amende de Fr. 200.-.

FC Spiez: suite aux réclamations répétées de l'entraîneur contre l'ARB, suivie de l'expulsion du terrain, lors du match de 2e ligue régionale AS Italiana – FC Spiez du 26.05.2018, le club est puni d'une amende de Fr. 200.-.

Communications du ressort de la formation des entraîneurs de l'ASF

Règlement pour les entraîneurs – documents nécessaires

Avec la lettre circulaire du 8.6.2018, l'ASF informe qu'à partir du début de la saison 2018/2019, le règlement pour les entraîneurs et les prescriptions d'exécution du règlement pour les entraîneurs seront strictement appliqués. Cela signifie que les clubs qui

emploient des entraîneurs insuffisamment qualifiés sans autorisation provisoire ou autorisation exceptionnelle sont punissables.

Pour **le football de base** les diplômes d'entraîneur suivants sont nécessaires:

- 2e ligue régionale — Diplôme C+
- 3e ligue actifs — Diplôme C/moniteur J+S
- Juniors A-C CCJL — Diplôme C +
- Femmes 2e ligue — Diplôme C

Les documents correspondants sont disponibles sur le site de l'AFBJ sous *«Entraîneur»*.

Nous souhaitons à tous les clubs une reposante pause estivale et un bon départ pour la saison 2018/2019.

29 juin 2018
Département de jeu/Secrétariat AFBJ